

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CLAMART

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
(servitudes aériennes et radioélectriques)

(T5-PT1-PT3)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA /FUT 92/SPAD/PUP
(mars 2016)

- T5 servitudes aéronautiques de dégagement**
- Zone de dégagement des aérodromes
- PT1 servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques**
- Centre de réception
 - Zone de garde et de protection radioélectrique
- PT3 servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**
- Câble P.T.T. / T.R.N.

